

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves Question écrite n° 89298

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes relatif au suivi individualisé des élèves. La Cour des comptes a publié un rapport le 4 mars 2015 dans lequel elle évalue la politique du Gouvernement en matière de suivi individualisé des élèves. La Cour estime que, si le ministère a instauré de nombreux dispositifs pour favoriser et améliorer le suivi individualisé des élèves, il ne leur a donné ni la cohérence d'une politique d'ensemble, ni les moyens de leurs ambitions. Ce rapport préconise notamment de systématiser la formation des enseignants à la démarche d'individualisation, y compris à l'évaluation des besoins des élèves, dans le cadre de la formation continue et de prévoir également une formation continue des personnes de direction dans ce domaine. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement envisage de suivre cette recommandation et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur: M. Gérald Darmanin

Circonscription: Nord (10e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 89298 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 septembre 2015, page 7352

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)